



Commission canadienne des grains
Examen du SCRS 2006-2007
Plan d'action de gestion

| | Recommandation | Autorité désignée | Personne responsable | Modalités du plan d'action | Calendrier |
|----|---|-------------------------------------|--|--|-----------------------|
| 1. | Pour atténuer les risques, la CCG et le programme SCRS devraient établir clairement les rôles et responsabilités de toutes les parties engagées aux programmes de co-certification et communiquer ces renseignements à tous les intervenants participant au programme SCRS. | Division des Services à l'industrie | Laura Anderson, gestionnaire, Système de canadien de reconnaissance de la ségrégation (IP) | <ul style="list-style-type: none">• Négocier les PE avec Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (MAFRI), le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA), et possiblement d'autres organismes gouvernementaux provincial à l'avenir afin qu'ils identifient clairement les rôles et responsabilités des organismes participant aux programmes planifiés de co-certification.• Les communications au lancement des programmes planifiés de co-certification serviront à identifier les rôles et responsabilités de la CCG et nos partenaires, les organismes gouvernementaux. Les communications continues avec nos clients renfermeront ces renseignements dans la documentation s'appliquant à la demande et la certification. Les communications continues avec d'autres intervenants seront affichées dans le site Web et dans tout autre forme de communication (courriels, lettres, présentations, etc.) qui surviendront. | D'ici le 31 mars 2008 |